

Mention Droit des assurances

RNCP23751 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	313, 120
Code(s) ROME	C1101, C1103, C1104, C1107, K1902
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	14/11/2020

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des assurances exercent les fonctions de juristes dans les domaines du/de(s) :

- Droit de la responsabilité (civile et administrative)
- Droit des assurances (contrat d'assurance, assurances de dommages, assurances de personnes, assurance collective)
- Droits spéciaux sous le double aspect responsabilité et assurances (Droit des transports, Droit de la construction, droit médical)
- Accidents de la circulation
- Réparation du préjudice (évaluation du préjudice, fonds de garantie et d'indemnisation, recours des tiers payeurs, transaction, aspects procéduraux)
- Institutions d'assurance
- Distribution de l'assurance
- Reassurance et grands risques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des assurances, le diplômé est capable de :

- Analyser la législation, la réglementation, la jurisprudence, la doctrine de Droit des assurances et conseiller sur l'évolution des dispositions en vigueur.
- Assurer une veille informative dans le domaine du Droit de l'assurance (évolution de la réglementation et de la jurisprudence nationale, européenne, internationale)
- Exercer un rôle de conseil juridique auprès des directions opérationnelles dans l'entreprise sur l'analyse et la prévention des risques à assurer, ou bien auprès des directions fonctionnelles sur l'évolution ou l'adaptation des termes contractuels, la rédaction de documents d'information commerciale, le développement de nouveaux produits, etc.
- Assurer le montage et le traitement de dossiers d'assurances complexes ou de nature litigieuse, à la demande des

services ou des intéressés (allocataires assurés, assurés sociaux...)

- Apporter son expertise juridique sur des études ponctuelles (évolutions du contenu des contrats, création de documents d'information sur les produits...).
- Contribuer à l'amélioration ou à l'élaboration de documents contractuels des produits d'assurance.
- Collaborer à la conception de produits d'assurance.
- Rechercher un règlement amiable des litiges en proposant une solution avec recours d'un expert d'assurances puis, grâce à des contacts avec les assurés, négocier un accord sur le mode d'indemnisation / réparation et le coût correspondant.
- Evaluer le préjudice, rechercher un accord à l'amiable et, en cas de recours à une procédure judiciaire, rassembler les éléments nécessaires à la constitution du dossier.

Procéder au règlement et au recouvrement, en appliquant les règles en vigueur en matière d'assurances ou de législation sociale propre à son domaine.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Assurances
- Secteur public (fonds de garantie, organismes de sécurité sociale)
- Cabinets d'avocats spécialisés
- Conseil
- Droit
- Banque
- Finance
- Transport
- Construction
- BTP
- Santé
- Sécurité sociale
- Mutuelle

- Associations

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Courtier/ Courtière en assurance
- Juriste
- Développeur de produits d'assurance
- Rédacteur/Rédactrice de contrats
- Gestion de sinistres (en assurance et réassurance)
- Expert(e)
- Collaborateur/ Collaboratrice
- Consultant(e)

- Juriste conseil

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Modérée (3/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.

Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 517 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en services à la collectivité (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	P3X90 — Professionnels du droit · tension 4/5 (Élevée) QAX03 — Experts de l'assurance · tension 4/5 (Élevée) QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QEX01 — Managers en banque assurance · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 642
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	P3X90 — Professionnels du droit QAX03 — Experts de l'assurance QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances QEX01 — Managers en banque assurance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) modifiée sur l'enseignement supérieur)

Etre âgé de moins de 26 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage (septembre ou octobre) ; être recruté par une entreprise (les CV des candidats admis sont transmis par le Directeur aux entreprises partenaires), les candidats qui n'auront pas été recrutés pourront basculer en formation initiale.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-9 06 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

- Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

- Validation d'une expérience professionnelle jugée équivalente prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur du parcours type.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 14/11/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23751/>